Image not found or type unknown

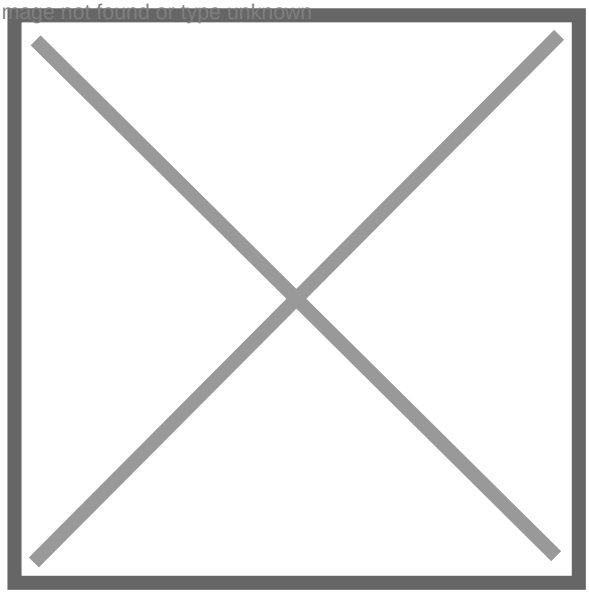

frais de transport activité bénévole

Par **cathie70**, le **15/07/2019** à **11:38**

Bonjour,

Je déduis mes frais km pour les trajets que j'effectue pour mes activités en tant que bénévole ; l'administration me demande de lui fournir un document dans lequel le bénéficiaire atteste du montant que je déduis. Or il me semble que ce montant doit donc être porté dans leur comptabilité : organismes reconnus d'utilité publique à svoir le Secours Populaire Français, et Familles Rurales ainsi que le CE de mon administration. qu'en est-il exactement je dois rendre une réponse aux services fiscaux pour le 21 juillet. Je leur déjà envoyé mes différents attestant de mon engagement dans ces structures ?

Je vous remercie pour votre prompte réponse.

Sincères salutations,

Catherine

Par **morobar**, le **15/07/2019** à **15:41**

Bonjour,

L'attestation ne porte pas sur le plan comptable de l'association , puisque c'est vous qui assumez les frais si j'ai bien compris.
Simplement vous ne pouvez pas justifier les kilomètres par vos obligations professionelles, il faut donc les justifier par l'association sur le principe et surtout en nombre de kilomètres

accomplis.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés